

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D’UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : juillet-août-septembre 2024

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet – Sonia LeBel	42 236,70 \$
Personnel du cabinet – Jonatan Julien	9 942,70 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	67 528,60 \$
Total ¹	119 708,00 \$

1 Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.